

La commune de Flémalle s'est jointe aux efforts du fédéral, des régions et de la province pour proposer des primes « énergie » visant à faciliter les investissements économiseurs d'énergie ou permettant le recours à l'énergie solaire.

Quelles primes ?

Pour les constructions existantes :

- prime à la réalisation d'un audit énergétique : maximum 100 €
- prime au remplacement de simple vitrage par du double vitrage : 10 €/m²
- prime à l'isolation du toit: 2 € par m² si placé soi-même et 4 € par m² si placé par un entrepreneur agréé
- panneaux solaires thermiques : 250 € par installation
- panneaux solaires photovoltaïques : 500 € par installation

Pour les constructions nouvelles :

- panneaux solaires thermiques : 250 € par installation
- panneaux solaires photovoltaïques : 500 € par installation

Quelles conditions ?

En cas de cumul, ces primes sont limitées à 500 euros par an et par logement au niveau communal. Par ailleurs, les primes « Eco-Logis » sont complémentaires à celles accordées par la Région et de la Province de Liège. Les factures dateront au plus tôt du 1er janvier 2009 et le total, toutes primes confondues, ne peut excéder 75 % du montant des investissements réalisés (sauf dans le cas d'un audit énergétique où le total peut atteindre 100%).

Où demander les primes « Eco-Logis » ?

Règlement et formulaire à retirer à l'échevinat de l'Aménagement du territoire, Grand'Route 302-304.
Infos : 04/ 234 89 17. Marie André, Conseillère en énergie.



la lettre **énergétique**

les infos de votre conseillère en énergie

Quelques conseils pour **ne pas être refroidi par sa facture de chauffage**

Les quelques mesures suivantes vous permettront de ne pas subir trop fort les effets de l'hiver sur votre facture... tout cela avec très peu d'investissements.

- **Placer ou vérifier le réglage de son thermostat** : un thermostat programme l'allumage du chauffage et ses coupures. En le programmant une demi heure avant votre lever, votre retour du travail ou votre coucher, cela vous permettra de ne jamais avoir froid... mais de ne pas non plus chauffer votre habitation quand vous n'y êtes pas ou lorsque vous dormez ! Et une simple pression sur un bouton vous permet de ralentir votre chaudière lorsque vous partez en week end ou lorsque vous prévoyez de partir quelques heures.
- **Faire entretenir sa chaudière**. Cela optimise le rendement de celle-ci. Et grâce aux réductions d'impôts, si vous avez la chance d'en bénéficier, vous retouchez 40% de l'entretien.
- **Isoler les parois de son ballon d'eau chaude sanitaire** : si votre ballon d'eau chaude n'est pas encore isolé, le fait de placer au moins 5 cm d'isolant permet de diminuer les déperditions thermiques de 90% !
- **Lorsqu'il fait trop chaud, ouvrir une porte donnant sur une pièce froide** plutôt qu'une fenêtre. Mais attention, ne

pas oublier de ventiler la maison avec les fenêtres grandes ouvertes quelques minutes chaque jour.

- **Isoler les parois derrière vos radiateurs**. Le problème des radiateurs, c'est lorsqu'ils sont placés contre un mur extérieur, presque la moitié de la chaleur qu'ils émettent sert à chauffer le mur derrière eux... Mais pas de panique, il existe des isolants avec couverture réfléchissante qui se collent derrière vos radiateurs et améliorent un peu la situation.
- Isoler les conduites de chauffage qui traversent des locaux pas chauffés en permanence : temps de retour sur investissement = moins d'un an.
- **Placer des joints aux châssis non étanches**. Par exemple si par grand vent, vous sentez des courants d'air, il est temps de placer des joints. Mais attention, à moins d'installer en même temps un système de ventilation, n'oubliez pas de laisser quelques ouvertures pour assurer la ventilation de vos pièces.
- Tout cela se trouve dans toutes les grandes surfaces de bricolage. Bon amusement !

A afficher sur le frigo (de classe énergétique A, le frigo, bien entendu ...)

Le pense-bête malin



■ **Guidances sociales énergétiques du CPAS**

Permanences les mardis et vendredis de 13h à 16h30 ;
Rue de l'Ermitage, 16 à 4400 Flémalle.

■ **Conseillère en énergie : Marie ANDRE**

Permanences le mardi matin de 9h à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 18h30 ;
Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces heures ;
Grand'Route, 302-304 à 4400 Flémalle (1er étage), téléphone : 04/ 234 89 17 ;
E-mail : conseil.energie@flemalle.be

■ **Guichets de l'énergie en Province de Liège**

Liège : Rue des Croisiers, 19 à 4000 Liège, téléphone : 04/ 223 45 58 ;
Huy : Place Saint-Séverin, 6 à 4500 Huy, téléphone : 085/ 21 48 68 ;
Eupen : Rathausplatz, 2 à 4700 Eupen, téléphone : 087/ 55 22 44.